

**DIRECTION DE LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

15, rue des Minimes-CS 50001
92677 Courbevoie Cedex

MONSIEUR CLOCHEAU JEAN-FRANCOIS
6, ALLEE DU PROFESSEUR FLEMING
33600 PESSAC
FRANCE

BREVETS

N° national et réf : FR1201371

(à rappeler dans toute correspondance

- art. R. 612-7 du code de la propriété intellectuelle)

Affaire suivie par : Rudy KAJDAN

Téléphone : 01-56-65-80-83

Courbevoie, le 08/03/2024

OBJET : DEMANDE N° FR1201371

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Motif : Projet de décision de rejet

Monsieur,

Par lettre en date du **24 février 2023** vous avez répondu à ma notification avant décision de rejet du **13 janvier 2023** concernant la demande ci-dessus désignée. Cette réponse a retenu toute mon attention mais ne m'a pas paru de nature à justifier une modification de ma position.

J'envisage donc de prendre, à l'égard de la demande ci-dessus désignée, une **décision de rejet total** dont vous trouverez le projet ci-joint.

En conséquence, si dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce projet de décision de rejet, vous n'avez pas soit modifié votre demande, soit fait valoir des éléments nouveaux de nature à infléchir ma position, le rejet total de cette demande de brevet vous sera notifié.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

N.B. : Pour répondre à cette notification, nous vous invitons à fournir l'intégralité de la partie concernée par les modifications dans un document PDF, accompagnée d'un courrier daté et **signé**.

Pour le Directeur général
de l'Institut national de la propriété industrielle
David GUILLOU



Responsable du service Numérique-Énergie

SIÈGE

15 rue des Minimes – CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

Tél +33 (0)1 56 65 89 98

Fax +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n°51-444 du 19 avril 1951